

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024  
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉE LE 13 DECEMBRE 2024**

**Le neuf décembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire**.

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Date d'envoi de la convocation :** 2 décembre 2024

**PRÉSENTS :**

**Les Adjoints au Maire :**

**Mesdames** FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC

**Messieurs** BERTRAND – BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

**Les Conseillers municipaux :**

**Mesdames** ANDRIAMANDIMBY – CANOVAS – DAVID – HUET – LE PALLEC – RICHOUX – SAUVÉE

**Messieurs** ANDRIAMANDIMBY – DUFFE – LE BRAS – NEDELEC – THIRION – TILLARD

**PROCURATIONS :**

Mme BIRLOUET a donné pouvoir à M. BERTRAND

Mme CHAUVIN a donné pouvoir à Mme DAVID

M. FIERDEHAICHE a donné pouvoir à Mme SAUVÉE

Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC

Mme METENS a donné pouvoir à Mme RICHOUX

M. PARTHENAY a donné pouvoir à M. THILLARD

Mme PELLETIER a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX

**ABSENT :**

M. GAUTHIER

**SECRÉTAIRE :** Mme HERITAGE

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
REPORT	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024	<b>REPORT autre conseil municipal</b>
24.107	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme DAVID ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOpte</b> le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2024.</li> </ul>
<b>URBANISME ET CADRE DE VIE</b>			
24.108	JL. BOURGOGNON	OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DES COMMERCES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIES EN 2025	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> les dates retenues pour l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés en 2025.</li> </ul>
<b>EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITES, SANTE, FAMILLE, SPORT</b>			
24.109	C. FAUCHOUX	AVENANTS 2024 AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT ET D'OBJECTIFS CAF - PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE - ACCUEIL ADOLESCENTS	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la CAF les avenants 2024 des conventions d'objectifs et de moyens relatifs aux accueils Périscolaires, ALSH et accueils adolescents tels qu'annexés ;</li> <li>- <b>PRÉCISE</b> que la date d'effet de ces avenants est au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et que les conventions d'objectifs et de moyens se terminent au 31 décembre 2026.</li> </ul>
<b>CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, PATRIMOINE</b>			

24.110	M. LE GUELLEC	CONVENTION DE COLLECTE DE DONS - COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU / FONDATION DU PATRIMOINE	<p><b>Après avoir délibéré, à 26 voix pour et 2 abstentions (Mmes METENS et RICHOUX), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine telle qu'annexée et à signer tout document afférent à cette décision.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Fondation du Patrimoine tout avenant complémentaire à la présente convention et justifiée par l'évolution du projet ou des conditions de la collecte.</li> </ul>										
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITES, GESTION DES RISQUES</b>													
24.111	E. NEDELEC	FGDON ILLE-ET-VILAINE - CONVENTION MULTI-SERVICES PERIODE 2025/2028	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention multi-services 2025/2028 avec la FGDON 35 telle qu'annexée.</li> </ul>										
<b>FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES</b>													
24.112	M. DUFFE	USAGE DE CAMERAS INDIVIDUELLES POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine une autorisation d'utilisation de caméra individuelle pour la police municipale de Montfort-Sur-Meu ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.</li> </ul>										
24.113	M. BERTRAND	BUDGET ASSAINISSEMENT - RACHAT DE MATERIEL & DECISION MODIFICATIVE N°1	<p><b>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 5 voix contre (Mmes CHAUVIN, DAVID et M. THIRION, TILLARD et PARTHENAY), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> le rachat du matériel susmentionné au tarif correspondant à la valeur nette comptable de chaque bien ;</li> <li>- <b>VALIDE</b> la Décision Modificative N°01 telle que décrite en annexe ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.</li> </ul>										
24.114	M. BERTRAND	AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites précisées ci-dessus pour le budget principal et ce, avant le vote formel du budget primitif.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur des imputations autres au gré des besoins, dès lors que l'enveloppe par chapitre est respectée.</li> </ul>										
24.115	P. DUFFE	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS - RECRUTEMENT AU 01/01/2025	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> les suppressions et créations de postes ainsi présentées : <table border="1" data-bbox="933 1187 1548 1265"> <thead> <tr> <th>SUPPRESSION</th> <th>DATE</th> <th>CREATION</th> <th>DATE</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</td> <td>01/01/2025</td> <td>Adjoint administratif</td> <td>01/01/2025</td> <td>Agent d'accueil état civil</td> </tr> </tbody> </table> </li> <li>- <b>MODIFIE</b> le tableau des effectifs en conséquence</li> <li>- <b>PREVOIT</b> les crédits nécessaires au budget</li> <li>- <b>DIT</b> que, conformément aux articles 332-8 et 332-14 du Code Général de la Fonction Publique, l'autorité territoriale pourra recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire.</li> </ul>	SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	POSTE	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2025	Adjoint administratif	01/01/2025	Agent d'accueil état civil
SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	POSTE									
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2025	Adjoint administratif	01/01/2025	Agent d'accueil état civil									
24.116	P. DUFFE	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS - RECRUTEMENT AU 01/01/2025	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> les suppressions et créations de postes ainsi présentées : <table border="1" data-bbox="933 1489 1548 1579"> <thead> <tr> <th>SUPPRESSION</th> <th>DATE</th> <th>CREATION</th> <th>DATE</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Brigadier-chef principal</td> <td>01/01/2025</td> <td>Adjoint administratif principal de 1ère classe</td> <td>01/01/2025</td> <td>Gestionnaire administrative de la Police Municipale - Assistante RH</td> </tr> </tbody> </table> </li> <li>- <b>MODIFIE</b> le tableau des effectifs en conséquence.</li> </ul>	SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	POSTE	Brigadier-chef principal	01/01/2025	Adjoint administratif principal de 1ère classe	01/01/2025	Gestionnaire administrative de la Police Municipale - Assistante RH
SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	POSTE									
Brigadier-chef principal	01/01/2025	Adjoint administratif principal de 1ère classe	01/01/2025	Gestionnaire administrative de la Police Municipale - Assistante RH									
24.117	P. DUFFE	RAPPORT SOCIAL UNIQUE INTEGRANT LE RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EXERCICE 2023	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PREND ACTE</b> de la présentation du rapport social unique présentant l'état de la situation comparée des femmes et des hommes de la collectivité pour l'année 2023, annexé à la présente délibération.</li> </ul>										

**Fabrice DALINO,  
Maire.**

